

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** : Rakoll® Supermelt Plus**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésif thermofusible

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A.

Adresse : Estrada Nacional 13
PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde
+351 229 288 200

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EU-MSDS@hbfuller.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +44 1235 239 670 (24 heures)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Rakoll® Supermelt Plus

Version 1.1 Date de révision: 13.12.2022 Numéro de la FDS: 100000005843 Date de dernière parution: 15.01.2022
Date de la première version publiée: 15.01.2022

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de vinyle	108-05-4 203-545-4 607-023-00-0 01-2119471301-50-0000	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Refroidir rapidement la peau à l'eau froide après contact avec le produit fondu.
Ne pas enlever le produit solidifié de la peau en le râclant.
Appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent et persistent.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Utiliser de l'huile minérale pour adoucir et assouplir produit pour l'enlèvement de la peau.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Brouillard d'eau
Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : non requis

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

Rakoll® Supermelt Plus

Version 1.1 Date de révision: 13.12.2022 Numéro de la FDS: 100000005843 Date de dernière parution: 15.01.2022
Date de la première version publiée: 15.01.2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit lorsqu'il est chauffé; en éviter le contact lorsqu'il est fondu. Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : non requis

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la lumière. Conserver dans un endroit sec et frais.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : aucun(e)

Précautions pour le stockage en commun : non requis

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	VME (Fumées)	2 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
acétate de vinyle	108-05-4	TWA	5 ppm 17,6 mg/m ³	2009/161/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	10 ppm 35,2 mg/m ³	2009/161/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	5 ppm	FR VLE

Rakoll® Supermelt Plus

Version 1.1 Date de révision: 13.12.2022 Numéro de la FDS: 100000005843 Date de dernière parution: 15.01.2022
Date de la première version publiée: 15.01.2022

			17,6 mg/m ³	
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	10 ppm 35,2 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques

: Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Eviter tout contact de la masse fondue avec la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : solide

Couleur : jaune

Odeur : inodore

Seuil olfactif : donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Inflammabilité : Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé- : donnée non disponible

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

rieure / Limite d'inflammabilité
supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : > 200 °C

Température d'auto-
inflammation : ne s'enflamme pas spontanément

Température de décomposi-
tion : Pas de décomposition en utilisation conforme.

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable à température ambiante

Viscosité, cinématique : Non applicable à température ambiante

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité relative : donnée non disponible

Densité : 1,0 g/cm³

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Taux d'évaporation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**acétate de vinyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.920 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 2.320 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Effets sur la fertilité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Incidences sur le développement du fœtus : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****acétate de vinyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 52 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égou

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible.
Incinérer dans des conditions contrôlées conformément à toutes les lois et réglementations locales et nationales.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ces codes de l'EU relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

08 04 09* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 10 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 08 04 09

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage:

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

15 01 04 Emballages en métal
15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Emballages contaminés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marchandise non dangereuse

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: méthanol (Numéro sur la liste 69)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

RoHS: 2011/65/UE, Restriction des substances dangereuses : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 44, 25

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %, 0 g/l

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire

: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H332 : Nocif par inhalation.

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	:	Cancérogénicité
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2009/161/EU	:	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2009/161/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des pro-

Rakoll® Supermelt Plus

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.01.2022
1.1	13.12.2022	100000005843	Date de la première version publiée: 15.01.2022

duits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

- Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.
- Point de contact : Prepared by: Global Regulatory Department
EU-MSDS@hbfuller.com

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR